Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	10 033	10 033		
Fonds commercial	26 000		26 000	26 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	19 800	6 182	13 618	15 598
Installations techniques, matériel et outilla	723 537	310 792	412 745	348 138
Autres immobilisations corporelles	234 453	148 861	85 591	88 364
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 360		12 360	10 060
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 026 183**	**475 868**	**550 315**	**488 160**
Stocks				
Matières premières et autres approv.	23 250		23 250	21 370
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 091 811	32 939	1 058 872	601 498
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	3 282		3 282	
Etat, Impôts sur les bénéfices	57 251		57 251	17 947
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	86 511		86 511	47 914
Autres créances	2 562		2 562	4 404
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	19 965		19 965	58 315
Valeurs mobilières de placement	32		32	32
Disponibilités	396 457		396 457	579 615
Charges constatées d'avance				450
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 681 120**	**32 939**	**1 648 181**	**1 331 545**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**2 707 303**	**508 807**	**2 198 496**	**1 819 705**

AC NG

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	6 000	6 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	600	600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	828 538	629 898
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**120 765**	**198 640**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**955 903**	**835 138**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	46 905	59 641
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**46 905**	**59 641**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	466 396	431 350
Découverts et concours bancaires	792	292
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	467 188	431 642
Emprunts et dettes financières diverses	693	468
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	25 867	23 104
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 521	28 941
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 265	243 343
Personnel	46 079	50 402
Organismes sociaux	38 086	40 422
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	236 855	104 096
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	1 535	1 690
Dettes fiscales et sociales	322 555	196 610
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 598	818
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**1 195 688**	**924 926**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**2 198 496**	**1 819 705**

AC

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABCO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 198 496 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 120 765 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

AC NC

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées a leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

AC NV

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	26 000			26 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 033			10 033
Immobilisations incorporelles	**36 033**			**36 033**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	19 800			19 800
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	594 657	142 950	14 070	723 537
- Installations générales, agencements aménagements divers	51 479			51 479
- Matériel de transport	149 190	25 408		174 598
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 276	2 100		8 376
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**821 401**	**170 458**	**14 070**	**977 790**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 060	2 300		12 360
Immobilisations financières	**10 060**	**2 300**		**12 360**
ACTIF IMMOBILISE	**867 494**	**172 758**	**14 070**	**1 026 183**

AC NW

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		170 458	2 300	172 758
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**170 458**	**2 300**	**172 758**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		14 070		14 070
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**14 070**		**14 070**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	26 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**26 000**

AC

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 033			10 033
Immobilisations incorporelles	**10 033**			**10 033**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 202	1 980		6 182
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	246 519	68 865	4 592	310 792
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 546	4 700		31 246
- Matériel de transport	86 768	24 765		111 532
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 267	816		6 082
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**369 301**	**101 126**	**4 592**	**465 835**
ACTIF IMMOBILISE	**379 335**	**101 126**	**4 592**	**475 868**

AC NC

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 253 777 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	12 360		12 360
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 091 811	1 091 811	
Autres	149 606	149 606	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**1 253 777**	**1 241 417**	**12 360**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	5 400
Charges sociales - produits à recev	3 282
Divers - produits à recevoir	2 562
Total	**11 244**

AC NW

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 000,00 euros décomposé en 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients	59 641	46 905	59 641		46 905
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**59 641**	**46 905**	**59 641**		**46 905**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		46 905	59 641		
Financières					
Exceptionnelles					

AC NC

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 178 167 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	792	792		
- à plus de 1 an à l'origine	466 396	112 701	319 580	34 115
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	693	693		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 265	336 265		
Dettes fiscales et sociales	322 555	322 555		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	51 465	51 465		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 178 167**	**824 472**	**319 580**	**34 115**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 700			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	115 654			
(**) Dont envers les associés	25 867			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 25 867 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	24 025
Banque - intérets courus à payer	792
Intérêts courus	693
Personnel - autres charges à payer	23 750
Charges sociales - charges à payer	10 774
Taxe d apprentissage cap	286
Taxe professionnelle cap	908
Divers - charges à payer	855
Total	**62 084**

AC NL

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts courus sur emprunts	29 927
Autres engagements donnés	29 927
Total	**29 927**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Certifié conforme à l'origine

Certifié conforme à l'origine

AC NC

ABCO
SARL au capital de 6 000 euros,
immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 507 498 079,
dont le siège social est situé : 3553 ROUTE DE CHAMONT, BOITE N 3, 38890 SAINT-CHEF

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le trente juin,
à neuf heures,

Au siège social, 3553 ROUTE DE CHAMONT, BOITE N 3, 38890 SAINT-CHEF

Les associés de la société ABCO, SARL au capital de 6 000 euros, divisé en 600 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Alexandre COLOMB, propriétaire de 300 parts sociales
- Monsieur Nicolas GAILLARD, propriétaire de 300 parts sociales

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 600 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas GAILLARD.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance ;
- Approbation des charges non déductibles ;

AC NW

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce ;
- Rémunération des Co-gérants sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Co-gérants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux évènements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 984,00 euros et qui correspondent à d'autres charges non déductibles. Ces dépenses et charges ont donné lieu à une imposition de 1 246,00 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 120 764,69 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 828 538,35 euros.

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 949 303,04 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

AC NW

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve successivement chacune des conventions qui ont été poursuivies au cours de l'exercice écoulé et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial des Co-gérants.

(Le gérant ou l'associé intéressé ne prend pas part au vote de la convention le concernant et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité y attaché, en application de l'article L223-19 du Code de commerce).

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie les rémunérations allouées aux Co-gérants au cours de l'exercice écoulé ainsi que la prise en charge par la société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur ces rémunérations, et qui sont détaillées comme suit :

1. Monsieur Nicolas GAILLARD

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Gérant : 46 000,00 euros
Total des cotisations obligatoires prises en charge par la société : 16 482,00 euros
Total des cotisations facultatives prises en charge par la société : 12 432,26 euros

2. Monsieur Alexandre COLOMB

Montant de la rémunération brute annuelle versée pour son mandat de Gérant : 42 569,92 euros
Total des cotisations obligatoires prises en charge par la société : 13 542,00 euros
Total des cotisations facultatives prises en charge par la société : 10 124,48 euros

Il est rappelé en tant que de besoin, que les cotisations sociales obligatoires, prises en charge par la société et mentionnées ci-dessus, sont assises sur la rémunération des Co-gérants, en ce compris le cas échéant la part des dividendes entrant dans l'assiette des cotisations en application des articles L131-6 et L136-3 du Code de la sécurité sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

AC NG

Le Co-gérant et le Président de séance

Zone de signature



AC NC